



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **B E U I L****

AR Prefecture

Alpes-Maritimes

006-210600169-20221228-2022_10_09-DE
Reçu le 30/12/2022

Le mercredi vingt-huit décembre deux mille vingt-deux, à 19 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 20.12.2022

Etaient présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA (excusé), M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 23 décembre 2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°10.2022

DELIBERATION N° 9 : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE TARIF DES GITES COMMUNAUX :

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au maire, expose au conseil municipal qu'il convient de compléter la délibération n°04 du 21 juin 2022 concernant les tarifs des gîtes communaux afin de donner la précision suivante :

Le ménage des gîtes communaux sera facturé 40 € par gîte.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur GUILLAUME et après en avoir délibéré :

VALIDE le tarif du ménage des gîtes communaux à 40 € par gîte.

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché
Le premier adjoint



Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :